



DÉSIGNATION DE CADRE DE CHAMBRE ACCRÉDITÉ

La désignation de « Cadre de chambre accrédité » (CCA) est une désignation professionnelle nationale canadienne destinée au personnel des chambres de commerce. Elle récompense les personnes qui ont fait preuve d'un haut niveau de compétence professionnelle, de leadership et d'engagement à l'égard du développement continu au sein du réseau des chambres de commerce.

NIVEAUX DE RÉALISATION

Vos années de service en tant que personne professionnelle d'une chambre de commerce, combinées à votre participation à des activités de perfectionnement professionnel admissibles, détermineront le niveau de réalisation auquel vous êtes admissible.

- Bronze : Vous devez compter 2 ans d'expérience et obtenir 50 points.
- Argent : Vous devez compter 4 ans d'expérience et obtenir 70 points.
- Or : Vous devez compter 8 ans d'expérience et obtenir 90 points.
- Distinction Diamant : Vous devez compter 12 ans d'expérience et obtenir 120 points.

Vous n'avez pas besoin d'atteindre les niveaux successivement. Si vous remplissez les conditions minimales en matière d'expérience et de points requis, vous pouvez atteindre immédiatement le niveau correspondant.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. La candidature doit démontrer un emploi à temps plein ou à temps partiel par une chambre de commerce du Canada.
2. Elle doit également démontrer une adhésion auprès de l'Association des cadres des chambres de commerce au Canada (ACCCC) et de la section provinciale, le cas échéant.
3. Cette personne doit avoir accumulé au moins deux années consécutives d'emploi au 26 juin 2026 pour atteindre le niveau Bronze.

DATES IMPORTANTES

Ouverture des candidatures : 5 février 2026

Clôture des candidatures : 26 juin 2026



Accredited
Chamber
Executive

Cadre de
chambre
accrédité

AVANTAGES DE LA DÉSIGNATION DE CCA

Les personnes retenues seront informées et annoncées sur les réseaux sociaux en juillet. Elles recevront un certificat numérique, un lien web pour ajouter la certification à leur profil LinkedIn et un accès exclusif au logo CCA.

Les certificats physiques seront remis lors de la conférence #CCEC26 à Victoria, en Colombie-Britannique. Si vous ne vous inscrivez pas à l'événement, votre certificat vous sera expédié par la poste.

La désignation est valable pendant trois ans, après quoi elle doit être renouvelée. Les candidatures soumises pendant la période d'admission 2026 seront valables pour la période 2026-2029.

COÛT

Le coût pour obtenir la désignation de CCA est de 300 \$ pour les niveaux Bronze, Argent et Or, et de 500 \$ pour le niveau Distinction Diamant.

PROCESSUS DU DÉPÔT DES CANDIDATURES

Étape 1 : Remplissez le calculateur de désignation de CCA pour déterminer le nombre de points que vous avez accumulés.

Étape 2 : Demandez une lettre de recommandation à votre chambre de commerce provinciale ou territoriale, à la chambre de commerce nationale, à votre section provinciale ou à un collègue de la chambre de commerce, confirmant votre participation au réseau de la chambre de commerce.

Étape 3 : Remplissez le formulaire de demande de désignation de CCA en ligne. Entrez le nombre de points que vous avez accumulés, ainsi que la liste des activités admissibles.

Étape 4 : Joignez le calculateur de désignation de CCA et la lettre de recommandation à votre demande et soumettez-la.

Étape 5 : Le comité de reconnaissance de l'ACCCC examinera et approuvera les demandes après la date limite de dépôt des candidatures.

Étape 6 : Les personnes retenues seront informées, recevront une facture et se verront remettre du matériel de marketing en juillet.

CONSEILS RELATIFS AUX CANDIDATURES

Échéancier des activités admissibles

Gagnez des points pour vos réalisations et vos activités de perfectionnement professionnel entreprises au cours des trois dernières années, soit 2025, 2024 et 2023.

Vous pouvez inclure les activités entreprises et terminées en 2026 jusqu'à la date de soumission de votre demande. Seules les activités dûment complétées à la date de dépôt de la demande sont admissibles. Les activités prévues ou en cours ne seront pas prises en compte.

Participation aux activités de l'ACCCC

Connectez-vous au centre de ressources des membres de l'ACCCC, cliquez sur « Events » (activités) dans la barre d'outils supérieure, puis sur « Events I've attended / checked-in » (Activités auxquelles j'ai participé / que j'ai cochées) à gauche. Cela générera une liste des activités de l'ACCCC auxquelles vous avez participé.

Tous les documents de la bibliothèque de modèles du centre de ressources des membres de l'ACCCC sont classés par chambre de commerce et par année de téléchargement. Utilisez la fonction de recherche pour voir les documents qui ont été soumis par votre chambre de commerce.

GUIDE SUR LES CANDIDATURES

Années de service

Dans cette section, l'objectif est de promouvoir les carrières au sein des chambres de commerce et de récompenser les personnes professionnelles qui restent dans le réseau des chambres de commerce pendant plusieurs années.

Obtenez 1 point pour chaque année passée dans une profession liée à une chambre de commerce, quel que soit le poste occupé.

Admissibilité :

- Avoir un emploi à temps plein ou à temps partiel au sein d'une chambre de commerce du Canada.
- Avoir accumulé deux années consécutives d'emploi au 26 juin 2026.

Participation au réseau

L'objectif de cette section est de reconnaître la valeur de la connectivité au sein du réseau des chambres de commerce, en reconnaissant que les personnes professionnelles des chambres de commerce tirent profit du partage des meilleures pratiques et de l'engagement avec leurs pairs.

Obtenez 1 point pour chaque document que vous avez soumis au centre de ressources des membres de l'ACCCC, jusqu'à un maximum de 10 points.

Obtenez 5 points si vous êtes membre de votre chambre de commerce provinciale/territoriale/régionale.

Obtenez 5 points si vous êtes membre de la Chambre de commerce du Canada.

Admissibilité :

- Doit être membre de l'ACCCC et de la section provinciale, s'il y en a une.

Exemples d'activités admissibles :

- Soumettre des documents au centre de ressources des membres de l'ACCCC.
- Maintenir une adhésion active auprès de votre chambre de commerce provinciale ou territoriale.

- Maintenir une adhésion active auprès de la Chambre de commerce du Canada.

Perfectionnement professionnel

L'objectif de cette section est d'encourager l'apprentissage continu et la participation à des séances de formation visant le perfectionnement professionnel au sein et au-delà du réseau des chambres de commerce.

Obtenez 5 points pour chaque conférence ou congrès auquel vous avez participé au sein du réseau des chambres de commerce :

- Conférence annuelle de l'ACCCC
- Conférence sur le perfectionnement professionnel de la section provinciale
- Assemblée générale annuelle et congrès de la Chambre de commerce du Canada
- Conférence annuelle d'une chambre de commerce provinciale/territoriale
- Congrès de l'ACCCC
- Congrès de la *Western Association of Chamber Executives*

Obtenez 2 points pour chaque webinaire de perfectionnement professionnel auquel vous avez participé.

Obtenez 1 point pour chaque appel provincial/territorial ou national du réseau des chambres de commerce auquel vous avez participé.

Obtenez 5 points chaque fois que vous terminez le programme *Accélérateur de chambre* de l'ACCCC en obtenant le maximum de points au classement.

Obtenez 5 points chaque fois que vous réussissez l'examen final de l'ACCCC du *Chamber College*.

Obtenez 2 points pour chaque activité du réseau de pairs de l'ACCCC à laquelle vous avez participé.

Obtenez 5 points pour chaque conférence ayant pour objet le perfectionnement professionnel, à laquelle vous participez en dehors du réseau des chambres de commerce.

Obtenez 2 points pour chaque activité de perfectionnement professionnel supplémentaire qui soutient le développement de votre carrière.

Obtenez 5 points pour chaque programme de certification actif conçu pour améliorer vos compétences en gestion des chambres de commerce. Par exemple :

- Désignation CAE (*Certified Association Executive*) décernée par la Société canadienne des directeurs d'association (SCDA)
- Désignation CCE (*Certified Chamber Executive*) décernée par l'*Association of Chamber of Commerce Executives*

Exemples d'activités admissibles :

- Assister à la conférence annuelle de l'ACCCC et/ou de la Chambre de commerce du Canada.
- Assister à la conférence sur le perfectionnement professionnel organisée par votre section provinciale.
- Assister à la conférence annuelle de votre chambre de commerce provinciale/territoriale.
- Assister aux webinaires proposés par l'ACCCC et/ou à d'autres webinaires destinés aux professionnels.
- Participer aux appels du réseau provincial/territorial ou national des chambres de commerce.
- Suivre le programme *Accélérateur de chambre* de l'ACCCC.
- Suivre le programme *Chamber College 101* de l'ACCCC.
- Participer aux appels du réseau de pairs de l'ACCCC.
- Participer à des conférences en dehors du réseau des chambres de commerce :
 - ACCC
 - *Western Association of Chamber Executives*

- Suivre des séances de formation en vue d'obtenir une certification sur la gestion d'une chambre de commerce.
 - Désignation CAE (*Certified Association Executive*) décernée par la Société canadienne des directeurs d'association (SCDA)
 - Désignation CCE (*Certified Chamber Executive*) décernée par l'*Association of Chamber of Commerce Executives*
- Toute autre activité de perfectionnement professionnel au sein et en dehors du réseau des chambres de commerce.

Accréditation de la chambre de commerce

L'objectif de cette section est d'encourager les personnes professionnelles des chambres de commerce à faire évaluer leur chambre de commerce par rapport aux normes d'excellence nationales établies.

Obtenez 10 points si votre chambre de commerce est accréditée par le Conseil d'accréditation des chambres du Canada (CACC).

Leadership de la chambre de commerce

L'objectif de cette section est d'encourager les personnes professionnelles des chambres de commerce à briguer des postes de direction au sein du réseau des chambres de commerce et à mettre leur expertise à disposition.

Obtenez 2 points pour chaque année passée au sein du conseil d'administration de l'ACCCC ou du comité provincial de votre section.

Obtenez 2 points supplémentaires pour chaque année passée à la présidence ou à la vice-présidence du comité provincial de votre section.

Obtenez 5 points pour chaque webinaire, table ronde ou présentation que vous avez donné pour l'ACCCC ou votre section provinciale.

Obtenez 5 points pour chaque événement du réseau de pairs organisé.

Obtenez 2 points pour chaque prix ou reconnaissance reçu au cours des trois dernières années.

Exemples d'activités admissibles :

- Siéger au conseil d'administration de l'ACCCC.
- Siéger au comité de section (des points supplémentaires sont accordés si vous en êtes la présidente ou le président).
- Faire part de votre expertise lors d'un webinaire, d'une table ronde ou d'une présentation pour l'ACCCC ou votre section provinciale.
- Organiser une conférence téléphonique avec l'ACCCC.
- Recevoir des prix et des distinctions publiques.
- D'autres rôles de leadership dans lesquels vous soutenez vos pairs et le réseau des chambres de commerce dans son ensemble.

Leadership communautaire

L'objectif de cette section est de récompenser les personnes professionnelles de la chambre de commerce pour leur leadership communautaire, en reconnaissant l'importance de la chambre de commerce en tant que représentante du monde des affaires.

Obtenez 1 point pour chaque activité admissible par année.

Admissibilité :

Voici quelques exemples d'activités admissibles :

- Conseils d'administration et comités liés au développement économique communautaire, à l'immigration et au renforcement de la main-d'œuvre, au tourisme et au développement des entreprises.
- Nominations municipales et provinciales/territoriales dans des domaines tels que les finances, le commerce et les transports.

Les rôles bénévoles généraux au sein de la communauté ne sont pas pris en compte. Cela inclut les manifestations sportives, les activités scolaires, les événements religieux, les centres communautaires locaux, les commémorations, les défilés, les activités liées à la santé/forme physique, les organismes sociaux et les collectes de fonds.